DOUCHES ET LAVEURS D'YEUX DE SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENTS DE PREMIERS SECOURS

GÉNÉRALITÉ

Pour la sécurité des personnes, les douches et laveurs d'yeux de sécurité sont indispensables dans les locaux où des risques de projection de produits dangereux existent. Ils sont donc recommandés dans les :
• industrie chimique et pharmaceutique,
• industrie agroalimentaire et automobile,
• laboratoires de chimie, de pétrochimie et de biochimies,
• les ateliers municipaux, les garages et les imprimeries,
• les universités, lycées et collèges,
• les hôpitaux et les cliniques,
• les stations d'épuration et les piscines...

Équipements de premier secours, les douches et laveurs d'yeux doivent être installés à proximité des zones de danger. Leur accès doit être aisé et signalé clairement.

NORMALISATION

Code du travail :

Conformément à l'article R. 4224-14 du Code du Travail, les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques et facilement accessibles.

ISO 3864 :

Cette norme concerne la signalétique du matériel. Elle est reprise au niveau européen par la directive 92/58/CEE et au niveau national par la norme NF X08.003. Tous nos matériels de premier secours sont fournis avec des pictogrammes conformes à ces normes.

NORME FRANÇAISE NF X 15-221 :

Cette norme s'applique aux douches pour le corps, raccordées au réseau d'eau et utilisées sur les sites industriels et lieux autres que les laboratoires. Les exigences de cette norme reprennent celles de la norme européenne EN 15154-1 (voir ci-dessous).

NORME EUROPEENNE EN 15154-1 :

Cette norme s'applique aux douches pour le corps, raccordées au réseau d'eau dans les laboratoires. Les principales exigences de cette norme sont :
• la zone d'efficacité de la distribution d'eau, à une distance de 700mm sous la pomme de douche, doit suivre le schéma suivant : 95% de l'eau délivrée doit se trouver dans un cercle de 800mm de diamètre; 50% (± 10%) de doit l'eau tomber dans un rayon de 400mm de diamètre.
• le débit de l'eau doit être constant et de 60 l/min au minimum.
• la douche doit pouvoir fournir de l'eau pendant une durée minimale de 15 minutes.
• la vélocité de l'eau doit être suffisamment faible afin de ne pas blesser l'utilisateur.
• la hauteur sous la tête de douche doit se trouver à une distance de 2200 ± 100 mm par rapport au niveau du sol.
• le robinet d'ouverture en alimentation d'eau ne doit pas se refermer automatiquement.
• le fabriquant doit fournir le matériel avec une notice d'installation, de fonctionnement et de maintenance.
• la douche doit être fournie avec une signalétique normalisée (voir ci-dessus).

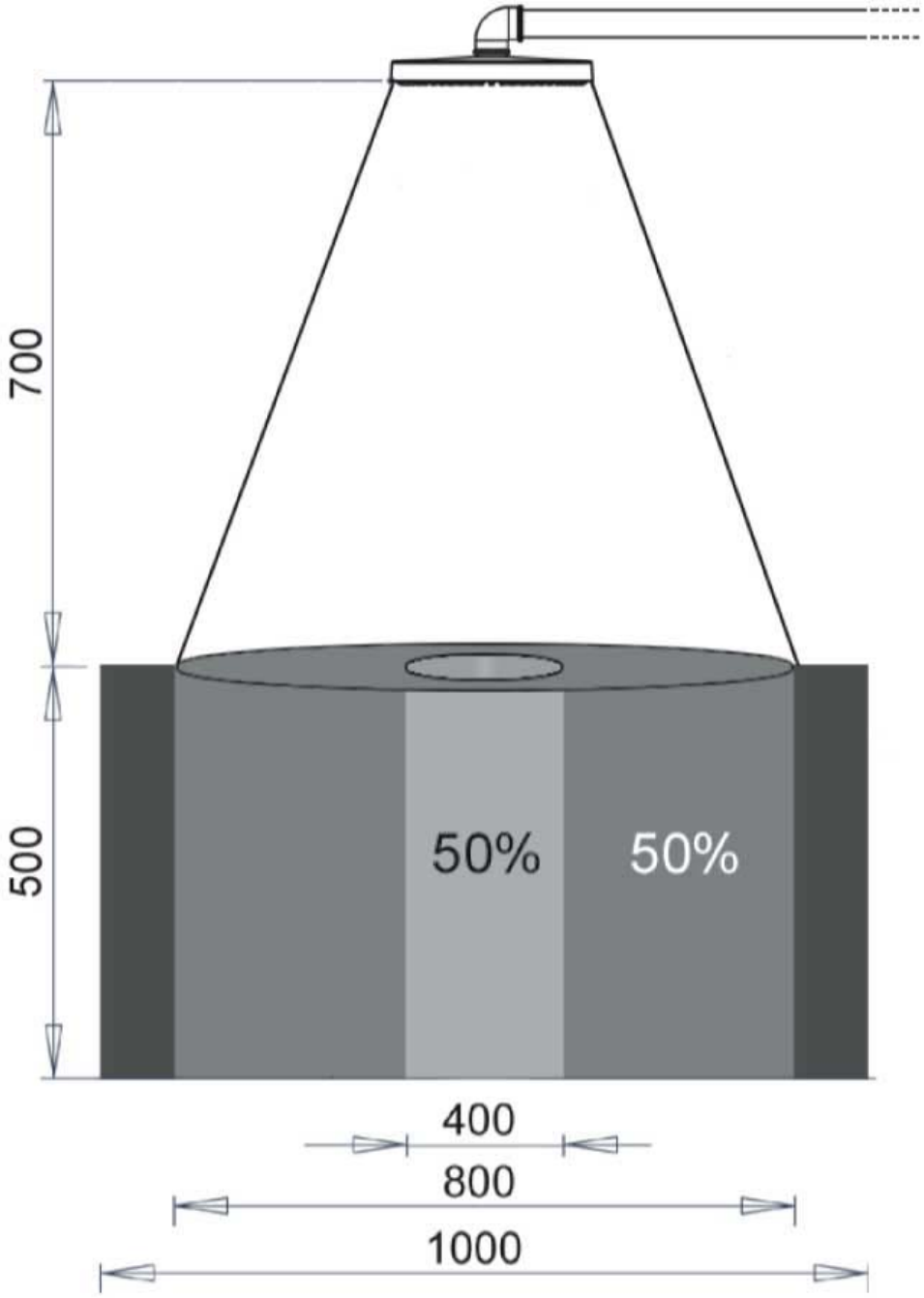

DOMAINES COUVERTS PAR LES NORMES NFX 15-221 et EN15154-1 :

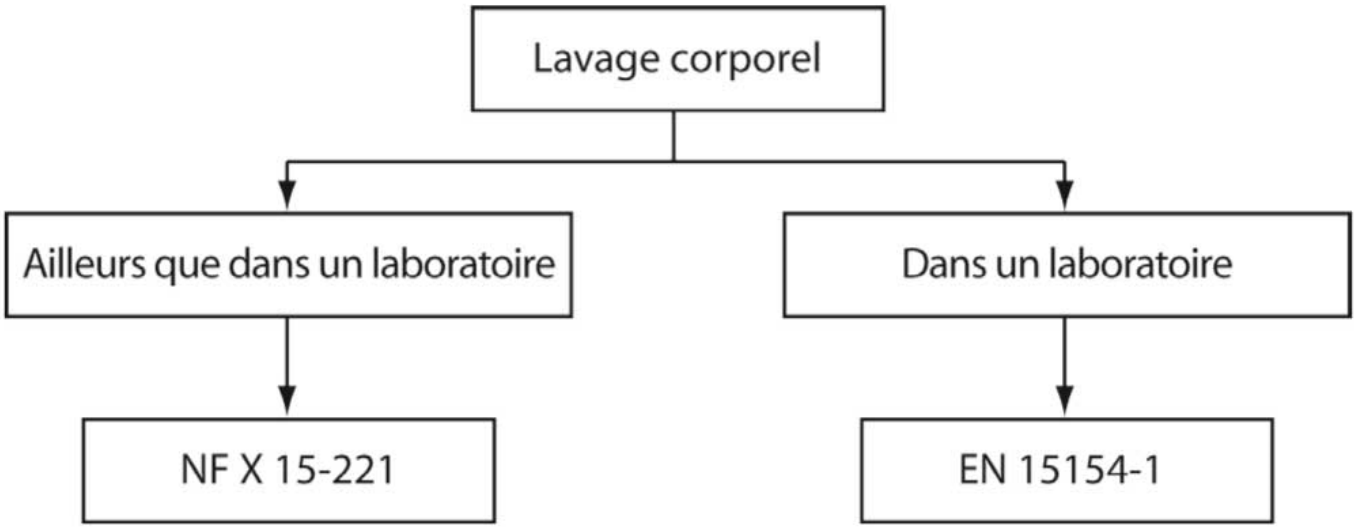

NORME EUROPEENNE EN 15154-2 :

Cette norme s'applique aux laveurs d'yeux raccordés au réseau d'eau. Les principales exigences de cette norme sont :
• le débit de l'eau doit être constant et de 6 l/min au minimum,
• le laveur d'yeux doit pouvoir fournir de l'eau pendant une durée minimale de 15 minutes,
• la vélocité de l'eau doit être suffisamment faible afin de ne pas blesser l'utilisateur,
• la hauteur de l'eau jaillissant des gicleurs doit-être comprise entre 100 et 300mm,
• les gicleurs doivent se trouver à une distance de 1000 (± 200 mm) par rapport au niveau du sol,
• le robinet d'ouverture en alimentation d'eau ne doit pas se refermer automatiquement,
• le fabriquant doit fournir le matériel avec une notice d'installation, de fonctionnement et de maintenance,
• le laveur d'yeux doit être fourni avec une signalétique normalisée (voir ci-dessous).

Température de l'eau :

Pour le confort, et afin de ne pas aggraver les lésions de la personne accidentée, les normes EN 15154-1 et EN 15154-2 recommandent l'utilisation d'une eau comprise entre 15°C et 37°C, la norme NF X 15-221, entre 15°C et 25°C Nous vous conseillons donc la mise en place d'un mitigeur thermostatique (en option, voir ci-dessous).

CHOISISSEZ LA SOLUTION ADAPTEE AUX RISQUES ENCOURS

Risques		Solution de premier secours à mettre en oeuvre	Normes
Projection au niveau du corps	Fixes	Douche de sécurité sur réseau d'eau	EN 15154-1 NF X 15-221
	Itinérants	Douchette portative autonome	R.232-1-6
Projection au niveau du visage et des yeux	Fixes	Laveur d'yeux de sécurité sur réseau d'eau	EN 15154-2
	Itinérants	Laveur d'yeux autonome	R.232-1-6
Projection à la fois au niveau du corps, du visage et des yeux	Fixes	Douche de sécurité et Laveur d'yeux de sécurité, ou Combiné Douche et Laveur d'yeux	EN 15154-1 NF X 15-221 EN 15154-2
	Itinérants	Douchette portative autonome et laveur d'yeux autonome	R.232-1-6

INSTALLATION

Il est recommandé d'installer les équipements de premiers secours à proximité de la zone de danger. Ils doivent être facilement accessibles (moins de 10 secondes de parcours ou à 30 mètres) et dégagés de tout obstacle.

Ils doivent être clairement identifiés et l'ensemble du personnel pouvant être amené à utiliser ce type de matériel doit recevoir une formation adaptée. Enfin, il y a lieu de faire fonctionner le matériel relié au réseau d'eau, au minimum, une fois par semaine.